

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le douze novembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Didier RETAILLEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER.

Absents excusés : Patricia BLANCHARD, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN..

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D18112024_01 : Mise à jour du tableau des effectifs Communaux

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil municipal D26062023_14 du 26 juin 2023 approuvant la modification des effectifs communaux ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 18 novembre 2024 ;

Avec les arrivées et départs des agents, il convient de procéder à un « toilettage » du tableau des effectifs afin de ne pas disposer d'un nombre de postes ouverts bien supérieur au nombre d'agents effectivement en poste et ainsi ne pas surcharger budgétairement la collectivité, les crédits budgétaires devant être prévus pour chacun des emplois existants.

Jusqu'à présent, le tableau des effectifs a été modifié ponctuellement pour des créations de poste mais n'a pas été modifié pour des suppressions :

Suite à des avancements de grade ou des promotions internes, les postes correspondants ont été créés mais les précédents n'ont pas été supprimés :

- 2 Adjoint Technique à temps complet (avancements de grade)
- 1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet (promotion interne d'agent de maîtrise)
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à 28h hebdomadaires (avancement de grade)

- 1 Adjoint Administratif Principal de 1er classe à 28h hebdomadaires (nomination sur un poste vacant à temps complet)
- Suite à des réussites aux concours ou examen professionnel :
- 1 Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe à temps complet (l'agent est désormais titulaire du grade de Rédacteur territorial)
- 2 Adjoint Administratif à temps complet (examen professionnel Adjoint administratif principal de 2ème classe pour l'un et réussite concours suivi d'une mutation pour l'autre)
- 1 Assistant de Conservation du Patrimoine à temps complet (jamais pourvu)

Suite à des mutations ou des démissions. Les postes suivants sont désormais non pourvus. Il convient donc de les supprimer :

- 1 Adjoint Technique à 6.50h hebdomadaires (démission)
- 1 Adjoint Technique à 29.50h hebdomadaires (mutation)
- 1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet (jamais pourvu)
- 1 Agent de Maîtrise à temps complet (détachement puis intégration à la FPE)
- 1 Agent de Maîtrise à temps complet (mutation)
- 1 ETAPS Principal de 1ère classe (mutation)
- 2 Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet (mutations)

En conséquence, il y a 17 postes au total à supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de supprimer les 17 postes tels que désignés ci-dessus et valide la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint.

La secrétaire de Séance,
Lynda PRUVOST,



Le Maire,
Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 25/11/2024
Au registre